

L'hon. M. Chevrier: Mais le député prend les choses à la légère en cette Chambre.

M. Graftey: Certainement pas. Pourquoi le député de Laurier insiste-t-il lui aussi sur ma jeunesse? Même si je suis jeune, j'ai le droit de siéger ici tout autant que lui.

L'hon. M. Chevrier: Le député ne s'intéresse pas au chômage.

M. Graftey: Je m'y intéresse. Je tiens aux faits.

M. le président: A l'ordre! Puis-je rappeler au comité le paragraphe 3 de l'article 12 du Règlement, qui prévoit que quand un député a la parole il est interdit à tout membre de la Chambre de passer entre ce député et le fauteuil ou de l'interrompre, sauf pour soulever une question d'ordre. Je demande aux députés qui veulent faire des interruptions ou poser des questions d'en demander la permission au député qui a la parole.

L'hon. M. Chevrier: Voilà qui devrait calmer le député pendant quelques instants.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je dirai au représentant de Brome-Missisquoi, à qui je porte la plus grande affection, même si je ne comprends pas ses écarts de jugement en politique, que si j'ai employé l'expression "à la légère", je ne voudrais donner à personne l'impression que le député ne considère pas ce problème comme un problème grave. Je me devais de le dire en toute justice pour le ministre. Mais maintenant, j'espère que l'honorable ministre voudra bien suivre attentivement mes observations et voir s'il ne pourrait pas revenir sur des opinions que, j'ai le regret de l'affirmer, sont déformées.

J'invitais le gouvernement à prendre modèle sur le gouvernement de 1936. Cette année-là, le gouvernement Mackenzie King a alors fait appel aux services d'un Canadien éminent, au courant des problèmes du chômage et de la production, et lui a confié une tâche qui avait été confiée à feu M. Arthur Purvis et qui a été couronnée par la publication du rapport que j'ai ici à la main. C'est sur ce rapport qu'ont été fondées certaines mesures prises en ce temps-là pour remédier au chômage. C'était quelques mois après l'arrivée au pouvoir de cette nouvelle équipe et après une période où le chômage avait sévi au Canada plus que jamais auparavant, et sous un régime dirigé par des membres du parti qui gouverne maintenant. L'industrie pourrait nous fournir de ces personnes qui inspirent confiance à toute la nation et qui pourraient fournir une bonne partie du dynamisme qu'il faut évidemment pour régler ce problème.

Nous avons aussi conseillé au gouvernement de modifier le programme des travaux d'hiver

[M. Graftey.]

de façon à le rendre plus acceptable. Dire que cette année nous espérons donner du travail à 40,000 personnes, cela ne suffit pas. De l'emploi pour 40,000 personnes, c'est presque rien dans la situation actuelle. Si nous étions à un comité et qu'il y eût moyen d'interroger les fonctionnaires, nous pourrions aisément établir, j'en suis sûr, que le programme n'a pas permis d'employer même ce nombre-là de personnes et que, de toute façon les gouvernements municipaux auraient quand même réalisé bon nombre de ces projets.

Nous avons également demandé au gouvernement de concentrer son attention sur les régions de main-d'œuvre excédentaire afin de voir quels sont les facteurs économiques en jeu, et quelles sont les méthodes à employer pour fournir du travail en ces régions-là. Tout député qui examinera attentivement les tableaux pertinents constatera que ce chômage anormal se retrouve d'année en année dans certaines de nos grandes villes et cités. Ma propre ville est justement de celles-là. Il y a aussi Cornwall, Lévis, Moncton et Bathurst. La déclaration du gouverneur de la Banque du Canada ne renfermait rien de nature à empêcher le gouvernement de prendre des dispositions extraordinaires dans ces endroits-là, et dans d'autres également, en vue d'alléger le chômage. Ou bien allons-nous nous déclarer battus?

En ce cas, j'aimerais rappeler quelle était l'humeur du peuple canadien à la fin de la guerre, alors que chacun estimait que le maintien de notre société libre allait dépendre, dans une large mesure, non seulement de notre aptitude à répondre aux besoins généraux d'ordre social et économique, mais aussi des remèdes qui seraient apportés contre le chômage. Si nous n'intervenons pas, notre régime en souffrira, et m'est avis que ce serait bien mérité. Cependant, j'estime que nous pouvons redresser la situation. Une mesure de ce genre pourrait s'appliquer, entre autres, aux régions où la main-d'œuvre est excédentaire.

De plus, nous avons préconisé en termes énergiques l'intensification du programme de formation professionnelle. Comme je l'ai signalé l'autre jour, le président de la Commission d'assurance-chômage a déclaré qu'à sa connaissance, une personne sur dix seulement possède la compétence requise pour occuper les emplois qui sont disponibles. Si c'est exact, le gouvernement n'a pas raison de s'enorgueillir de l'étendue du programme de formation technique qu'il organise.

Nous avons formulé une autre proposition. Comme le chômage sévit plus qu'ailleurs dans les provinces atlantiques, on devrait prendre des mesures en conséquence. J'ai proposé,